

N°	1	0	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil six Le vendredi 31 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Renouvellement du CAE de Mme BUCHARD (poste de secrétaire comptable)	Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY. Absents excusés : AUBRY (pouvoir à M. COET), ARCILLON, BIGNON, JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), MAUGEZ, MAQUET.
DATE DE LA CONVOCATION :	M. SENEAL signale que le contrat de travail de Mme BUCHARD, signé en février dernier, expirera en juillet prochain. Dans l'hypothèse où le conseil ne se réunisse pas d'ici cette période et soulignant sa satisfaction dans le travail fourni, il préconise de reconduire ce contrat.
2 février 2006	<i>Le conseil, après avoir interrogé Mme BUCHARD et entendu les propos du président SENEAL :</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	10
	<ul style="list-style-type: none"> • autorise le président à signer la convention entre l'ANPE pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle ainsi que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour une durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 01 août 2006 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 120% du SMIC, • autorise le président à souscrire une convention et un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
	Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2006 de l'Institution.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL